

Le choix d'INTERMARC

par Thierry Giappiconi

Bibliothèque municipale de Fresnes

La bibliothèque municipale de Fresnes a fait le choix de reconvertir ses catalogues en format INTERMARC. Ce choix technique repose sur la volonté de : récupérer des notices bibliographiques et des notices d'autorité toutes faites afin de rendre exceptionnel tout catalogage original et éviter ainsi la gestion de la cohérence de ses points d'accès ; récupérer ces notices à partir des bases BN-OPALE et OPALINE.

Du choix des ressources...

Le contenu de ces bases correspond pour l'essentiel aux besoins des bibliothèques publiques et par là même à ceux de la bibliothèque de Fresnes. Il recouvre, en effet, la description des documents français, qui constituent la majeure partie de leurs collections. La plupart des documents étrangers susceptibles de figurer dans les rayons d'une bibliothèque française s'y trouvent également décrits (grâce notamment aux acquisitions destinées au site de Tolbiac). La qualité de description est actuellement la meilleure disponible. Enfin, les points d'accès de ces notices sont contrôlés par des fichiers d'autorité riches d'informations, utiles au public comme aux professionnels, et dont les formes retenues constituent les vedettes de référence de la bibliographie nationale française.

... au choix du format

Or ces notices sont et seront, on le sait, produites en INTERMARC¹. C'est pourquoi il est apparu logique de les récu-

pérer dans leur format d'origine. Il fallait, pour ce faire, disposer d'un logiciel propre à gérer correctement INTERMARC, tout particulièrement les champs de liens. Tel est l'objectif de la variante de la version 8-10 de la société Opsys qui expérimente à Fresnes le développement d'une version « intégrée » du format. Cette solution permet de récupérer l'information sans interface. Le choix d'INTERMARC rend ainsi cette récupération la plus simple et la moins coûteuse possible. Il évite toute déperdition de la richesse initiale des notices bibliographiques ; il rend possible, dès à présent, la récupération intégrale des notices d'autorité².

De la récupération...

En tant qu'outil de travail, INTERMARC présente l'intérêt d'être un format de saisie, défini par une grande agence bibliographique nationale et bien adapté aux normes et techniques françaises de catalogage. Ce statut garantit en outre ses évolutions et sa compatibilité avec les autres formats MARC. Le logiciel développé par Opsys permet également les échanges en UNIMARC. Il répond en cela (comme d'ailleurs les logiciels en USMARC et autres formats MARC) à l'esprit de l'arrêté du 3 novembre 1993, qui ne contredit en rien le pluralisme des formats et des modes de récupération. Cependant en ce qui concerne la récupération et la gestion interne, le choix d'INTERMARC est apparu meilleur que celui d'un format d'échange.

1. Voir dans ce numéro les articles concernant les bases de la Bibliothèque nationale de France.

2. Voir dans ce numéro les articles « Récupération sur requête des notices bibliographiques et d'autorité à partir de BN-OPALE » et « La récupération des notices d'autorité de BN-OPALE ».

... aux échanges

Car tel est, comme le rappelle Marcelle Beaudiquez, le statut d'UNIMARC : « L'IFLA (Fédération des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) qui développait alors le programme de contrôle bibliographique universel, décida de définir un format international d'échange dont elle recommandait l'usage aux bibliothèques et particulièrement aux agences bibliographiques nationales pour envoyer leurs notices aux autres pays³... »

Du point de vue du travail interne, UNIMARC, dénominateur commun à l'ensemble des formats MARC, est en conséquence moins précis que les formats les plus développés. Sur le plan technique, sa structure en zones imbriquées est très complexe et rend difficile la gestion des liens par les constructeurs. Cette particularité entraîne la perte de la pertinence des liens analytiques qui font notamment la richesse et la précision des notices de BN-OPALINE⁴.

Surmonter les incohérences...

L'adoption d'UNIMARC dans un rôle pour lequel il n'était pas fait a eu pour

conséquence le développement de variantes multiples et irrégulières de ce format⁵. On se retrouve dès lors contraint, soit d'accepter un UNIMARC « maison », soit de renoncer aux informations et aux ressources catalographiques qui répondent pourtant à la complexité des documents⁶. Le choix d'INTERMARC permet de surmonter cette contradiction. Chaque format retrouve ainsi l'emploi pour lequel il est conçu, échange pour l'un, travail et gestion pour l'autre. Les raisons de ne pas respecter leurs caractéristiques techniques tombent alors d'elles-mêmes.

... au profit d'une perspective de réseau

La volonté de travailler en INTERMARC, et la récupération des autorités constituent à ce jour un choix original. Ce choix découle de celui du fournisseur principal, la Bibliothèque nationale de France, retenue pour le contenu, la qualité et le statut de ses bases bibliographiques. Il est avant tout pragmatique. La récupération de notices dans le format même où elles sont produites apparaît comme le moyen le plus sim-

ple d'éviter toute perte de qualité et de cohérence (notamment des liens analytiques internes aux notices bibliographiques) dans la constitution de la base locale. Il répond ainsi à un objectif majeur d'une politique de récupération : libérer le temps du personnel qualifié au profit de l'accueil du public, de la qualité de la politique documentaire et de la promotion des collections, tâches qui doivent constituer l'essentiel de l'activité d'une bibliothèque publique.

Mais cette politique s'inscrit dans une perspective de réseau dans laquelle on peut penser qu'il serait souhaitable que la *Bibliographie nationale* constitue en matière de normes, d'autorités, mais aussi de format, une référence commune au plus grand nombre possible de bibliothèques et de centres de documentation français. Il faut, à cet égard, être conscient que c'est en prenant toute la place qui lui revient en France que notre agence bibliographique nationale pourra tenir le rang qui lui revient à l'échelle internationale.

La voie ouverte par la bibliothèque municipale de Fresnes est désormais accessible à d'autres bibliothèques. La bibliothèque est d'autant moins jalouse de son originalité que la qualité du développement du logiciel, l'amélioration des conditions de cession de notices en format d'origine dépendront du succès de ce « choix d'INTERMARC » rendu désormais possible.

3. *Manuel UNIMARC*, version française, Saur, 1991.

4. Voir dans ce numéro l'article « BN-OPALINE » par P.-Y. Duchemin.

5. Voir dans ce numéro l'article « Les UNIMARC » par Dominique Lahary

6. Voir dans ce numéro « Guerre ou paix, le choix d'un format de catalogage » par Marc Chauveinc.